

[Petite-Nation](#)

Mine La Loutre: proposer une solution au-delà du «non»

Par [Megan Rochette, Initiative de journalisme local](#)

31 août 2026 à 04h15



Environ 400 personnes se sont réunies à Chénéville pour souligner le premier anniversaire du référendum. (Maxime Proulx-Cadieux)

Il y a un an jour pour jour, les citoyens de cinq municipalités de la Petite-Nation, en Outaouais, rejetaient massivement le projet de mine à ciel ouvert La Loutre. Dimanche, près de 400 personnes étaient réunies à Chénéville pour en connaître les prochaines étapes.

C'était une journée occupée dans la Petite-Nation, dimanche, où deux événements étaient organisés dans le but de souligner le premier anniversaire du référendum.

Rappelons que le 31 août 2025, la réponse de la population locale avait été catégorique: 95% des résidents des municipalités de Petite-Nation Nord qui s'étaient rendues aux urnes s'étaient prononcés contre le projet de mine de graphite de la compagnie Lomiko Metals.

Dans une salle bondée de 400 personnes, les élues de l'Alliance des municipalités Petite-Nation Nord, des experts et des membres du milieu se sont succédé sur la scène pour présenter l'évolution du projet, ses prochaines étapes et le travail qui a été fait dans la dernière année.



Louis Saint-Hilaire, président du Regroupement de la protection des lacs de la Petite-Nation. (Martin Roy/Archives Le Droit)

«Le but de la rencontre était d'informer les gens de tout le travail qui s'est fait en un an, affirme Louis Saint-Hilaire, président du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation. Les gens s'étaient déplacés en masse l'année dernière pour aller voter et se sont prononcé contre un projet minier qui, à ce jour, se poursuit, et tout le monde se demande pourquoi ça continue.»

Publicité

L'importance de cette séance d'information était d'autant plus grande pour le regroupement et l'Alliance, alors que l'on a appris, il y a quelques semaines, que Lomiko Metals, l'entreprise derrière le projet de mine La Loutre, sera prochainement acquise par une autre société canadienne, Global Battery Materials. Cette transaction survient alors que le projet minier controversé pourrait prendre une tout autre ampleur, avec des visées deux fois plus ambitieuses que celles initialement annoncées.

À lire aussi

[Le controversé projet minier La Loutre deux fois plus ambitieux que prévu](#)



Mine La Loutre: Lomiko Metals bientôt vendue à une autre entreprise canadienne

«Le seul pouvoir que les citoyens ont, c'est dire qu'on est contre, de le verbaliser le plus haut et le plus fort possible, dit M. Saint-Hilaire. C'est ce que l'on a fait aujourd'hui, c'est ce qu'on continue de faire, mais que 400 personnes le fassent c'est majeur.»

Une solution pour contrer la mine

Le maire de Lac-des-Plages, Jérémie Vachon, a présenté dimanche un projet visant la création d'une aire protégée à utilisation durable sur le territoire convoité par le projet de mine La Loutre.

«Le projet d'aires protégées à utilisation durable permet de garder une certaine partie du territoire, autour de 50 % ou plus en conservation, et le reste du territoire va pouvoir servir à une exploitation de ressources naturelles avec des pratiques dites exemplaires», explique M. Vachon.



Frédéric Doyon et Jérémie Vachon ont présenté un projet d'aires protégées sur le territoire du projet minier. (Megan Rochette/Le Droit)

Avec l'aide de Frédéric Doyon, professeur à l'Institut des Sciences de la forêt tempérée, une étude est actuellement menée afin de développer un projet alternatif «qui est rentable, qui crée des emplois, qui maintient les écosystèmes en santé et qui va permettre le développement récréotouristique».

Le territoire ciblé, d'une superficie de 115 kilomètres carrés et réparti entre les municipalités de Duhamel, Chénéville et Lac-des-Plages, pourrait notamment se prêter à des activités forestières, selon M. Doyon.

L'idée pourrait également constituer un moyen de faire obstacle au projet minier, puisque les activités minières sont incompatibles avec le statut d'aire protégée. Elle forcerait ainsi le gouvernement provincial à se positionner plus clairement sur l'avenir de ce territoire, plutôt que de simplement choisir de financer ou non le projet de mine.

«L'idée de faire une aire protégée, c'est aussi d'obliger le gouvernement à prendre position», affirme M. Doyon.

«Québec va être dans une situation où ils ne vont pas choisir entre le statu quo ou une mine. Ils vont devoir choisir entre une mine ou une aire protégée.»

— Jérémie Vachon, maire de la municipalité de Lac-des-Plages

Pour les promoteurs de cette initiative, il s'agit surtout de proposer une vision différente pour le territoire, plutôt que de se limiter à s'opposer au projet minier.

«Il y a eu beaucoup d'attention, et avec raison, sur l'opposition citoyenne. Mais si on dit que ce projet-là n'est pas compatible avec notre territoire, encore faut-il réfléchir à ce qui est compatible», soutient M. Vachon.

Mobilisation citoyenne sur le lac Viceroy

Un peu plus tard dimanche, une mobilisation citoyenne était organisée sur le lac Viceroy par le Comité autonome contre La Loutre, les mines et l'extractivisme (CALME). À bord de leurs embarcations, dont l'une avait été décorée en loutre, les militants ont manifesté leur opposition au projet minier La Loutre, mais aussi à un second projet d'extraction de graphite actuellement en développement à proximité des lacs Lavergne et Viceroy.



La mobilisation du CALME avait lieu sur le lac Viceroy. (Jean-François Desmarais)

«On voulait mobiliser les gens de Ripon et des autres municipalités qui ne font pas partie de l'Alliance des municipalités Petite-Nation Nord, parce qu'elles sont aussi concernées, mais qu'elles n'ont pas été consultées lors du référendum, souligne Alexandre Clément, citoyen militant du CALME. On voulait montrer que la mobilisation se poursuit partout dans la Petite-Nation.»

À lire aussi

[Un deuxième projet minier se prépare dans la Petite-Nation](#)



100 000 \$ pour un mémoire

En avril, la MRC de Papineau a adopté une résolution précisant sa position officielle à l'égard des projets miniers. Elle y affirme que les activités minières, tant en phase d'exploration qu'en phase d'exploitation, présentent des incompatibilités majeures avec les principaux piliers de son aménagement.

Les maires et mairesses ont également décidé de consacrer une enveloppe maximale de 100 000 \$ à l'élaboration d'un mémoire qui sera présenté dans le cadre des travaux du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).